



Droit et Obligation dans un licenciement économique

Par **chnordiste**, le **25/11/2011** à **09:18**

Bonjour,

Un PSE est mis en place au sein de ma société. j'ai appris hier que je faisais parti des personnes licenciées économiquement.

Dans la foulée, on m'a demandé d'établir des copies d'écran et de faire notes de tout mon travail pour que les collègues qui restent puissent reprendre le travail après mon départ.

Je trouve ceci dégradant... mais Est ce qu'un employeur peut demander cela ?

Par **P.M.**, le **25/11/2011** à **12:25**

Bonjour,

Je ne revient pas sur le licenciement économique puisque ce n'est pas l'objet de votre sujet...

Pendant le préavis, vous devez continuer à respecter les directives de l'employeur qui correspondent à vos compétences et vos fonctions...